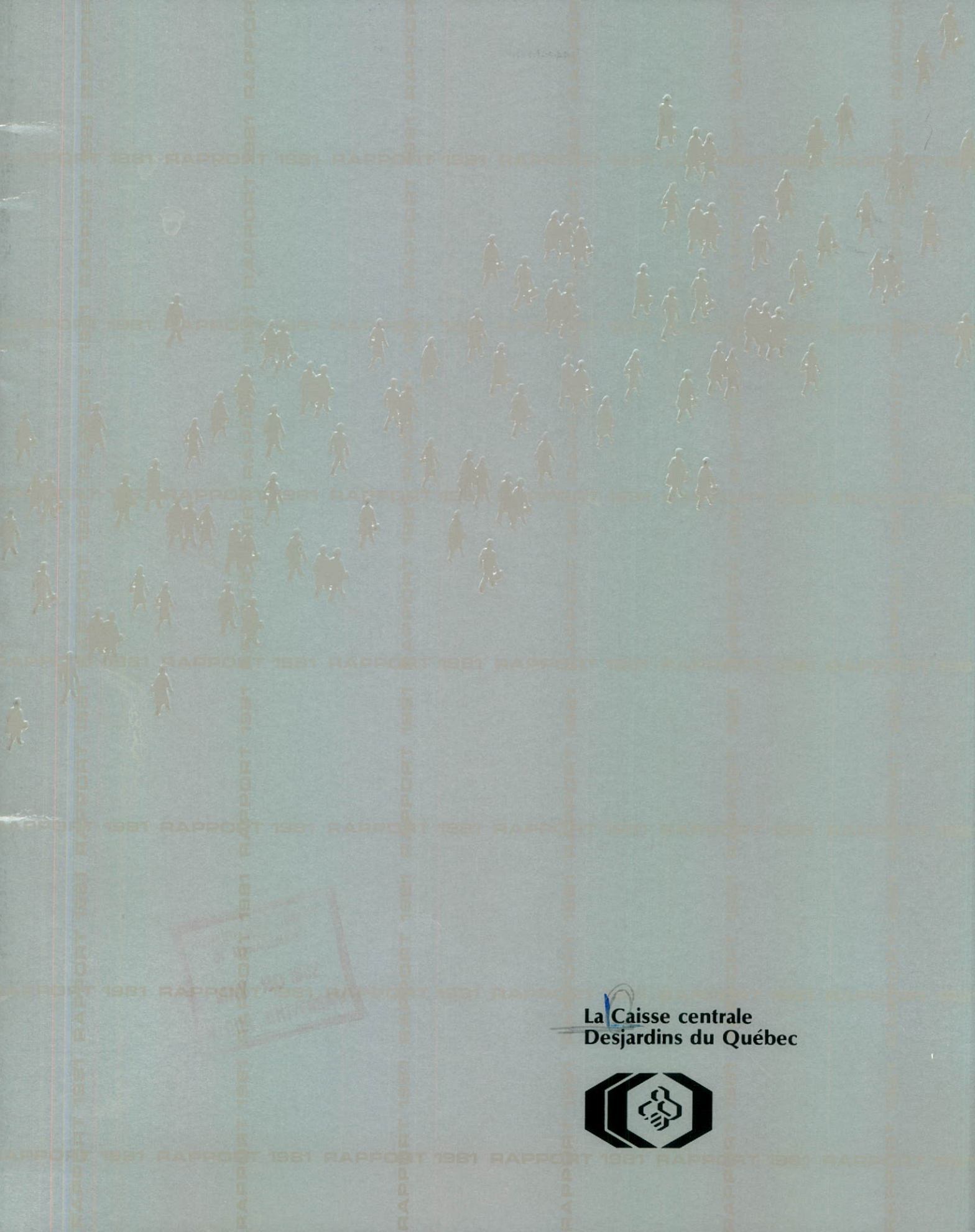


RAPPORT 1981 RAPPORT 1981 RAPPORT 1981 RAPPORT 1981 RAPPORT 1981 RAPPORT 1981



La Caisse centrale
Desjardins du Québec



Rapport 1981

Faits saillants

	31 décembre 1980	31 décembre 1981
Actif	414 226 367 \$	834 985 318 \$
Dépôts	3 600 000	406 594 279
Prêts	—	133 170 606
Titres	28 901 377	514 247 637
Capital	25 000 000	316 200 000

Vérificateurs

Raymond, Chabot, Martin,
Paré & Associés
Montréal, Québec

Régistraire

Fiducie du Québec
Montréal, Québec

Agents émetteurs et payeurs

agents de transfert

Fiducie du Québec
Montréal et Québec
La Banque Royale du Canada
Vancouver, Calgary, Edmonton,
Winnipeg, Toronto, Halifax

Siège social

100, avenue des Commandeurs
Lévis, Québec

Bureaux administratifs

1, Complexe Desjardins
Tour Sud — bureau 2822
Montréal, Québec
H5B 1B3

Courtiers

Merrill Lynch Royal Securities Ltée
Wood Gundy Ltée
Burns Fry Ltée
Dominion Securities Ames Ltée
Lévesque, Beaubien Inc.
McLeod Young Weir Ltée

Table des matières

Message aux membres	2
Les services de la Caisse centrale	6
État de l'actif et du passif	10
État des revenus et bénéfices non répartis	11
Rapport des vérificateurs	11
Notes complémentaires	12
Composantes du Mouvement Desjardins au 31 décembre 1981	15
Le conseil d'administration	16
Le comité de direction	16
La direction	16

Message aux membres



Raymond Blais
Président

L'année 1981 a été pour La Caisse centrale Desjardins du Québec une année de mise en route et de développement. En effet, c'est en 1981 que cette institution financière a commencé à assumer son rôle d'agent financier pour le Mouvement Desjardins. La Caisse centrale est aujourd'hui en mesure de jouer un rôle complémentaire auprès de ses fédérations membres, permettant ainsi aux caisses qui leur sont affiliées d'appuyer davantage le développement socio-économique de leur milieu.

L'étape qu'a franchie le Mouvement Desjardins par le développement de sa caisse d'affaires s'est toutefois accomplie dans un contexte économique et financier plutôt difficile. Qu'il suffise de mentionner comme éléments significatifs, la persistance de l'inflation, le niveau élevé des taux d'intérêt et du chômage, l'instabilité et l'incertitude des marchés financiers, le ralentissement dans plusieurs secteurs de l'économie...

D'autre part, certains aspects légaux ont posé des contraintes majeures au développement de la Caisse centrale et des efforts particuliers ont été déployés en ce sens au cours de 1981.

DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUTION

La Caisse centrale constitue à moyen et à long terme un instrument de première importance pour le Mouvement Desjardins. Elle s'est ainsi appliquée, au cours de l'exercice, à développer les infrastructures les plus susceptibles d'offrir

le support financier requis par ses membres et ses clients. De cette façon, la caisse locale se trouve davantage intégrée à un ensemble financier dynamique et puissant lui facilitant une implication accrue dans son milieu.

Services financiers aux gouvernements

En octobre 1980, un processus visant à améliorer l'efficacité du flux des fonds dans le Mouvement Desjardins a été amorcé. Au cours de 1981, des démarches ont été poursuivies auprès du gouvernement fédéral afin de mettre sur pied une formule qui permettrait d'éliminer les coûts de transit et de compenser les autres dépenses d'encaissement de chèques du gouvernement. Nos pourparlers n'ont toutefois pas encore produit les résultats attendus. Des discussions de même nature sont également en cours avec le gouvernement du Québec et se déroulent normalement.

Épargne institutionnelle

Un des objectifs de la Caisse centrale est de procurer au Mouvement Desjardins un accès dans le secteur de l'épargne institutionnelle. Les fédérations et leurs caisses affiliées peuvent ainsi disposer de capitaux importants sur une base continue qui leur permettent d'offrir aux membres une gamme de services, notamment en matière de crédit. Pour réaliser cet objectif, la Caisse centrale a mis sur pied un programme d'implantation sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

Adhésions

La Caisse centrale est devenue une «institution inscrite» à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et a adhéré à l'Association canadienne des paiements. C'est ce qui lui permet d'agir au nom du Mouvement Desjardins pour la garantie et le règlement financier des effets de paiement tirés sur les fédérations et les caisses Desjardins.

Elle a aussi franchi un pas important dans le développement de ses opérations internationales en devenant actionnaire de la London and Continental Bankers Ltd. de Londres jusqu'ici possédée exclusivement par un groupe de banques coopératives européennes dont l'actif combiné dépasse les 300 milliards \$. La Caisse centrale devient ainsi le premier organisme non européen à s'associer à cette banque d'affaires à vocation internationale.

Technologie

Dans une perspective d'établir un fonctionnement administratif orienté sur l'efficacité de ses opérations, la Caisse centrale mise sur la technologie de pointe. Elle a poursuivi le développement d'un système administratif informatisé complètement intégré qui sera éventuellement branché sur le réseau informatisé des caisses.

FAITS SAILLANTS DES OPÉRATIONS

Les opérations de la Caisse centrale ont débuté le 14 octobre 1981. Auparavant, les dépenses encourues étaient comptabilisées à titre de frais de premier établissement. Pour la période de deux mois et demi, terminée le 31 décembre 1981, les opérations ont généré des revenus de 12 269 508 \$ avant rémunération du capital.

Du 31 décembre 1980 au 31 décembre 1981 l'actif est passé de 414 226 367 \$ à 834 985 318 \$ représentant une augmentation de 101,6%. Le capital payé s'est accru de 291 200 000 \$, conformément au programme de souscription, pour se situer à 316 200 000 \$ en fin d'année. Le rendement moyen sur le capital s'est élevé à un taux de 18,8%.

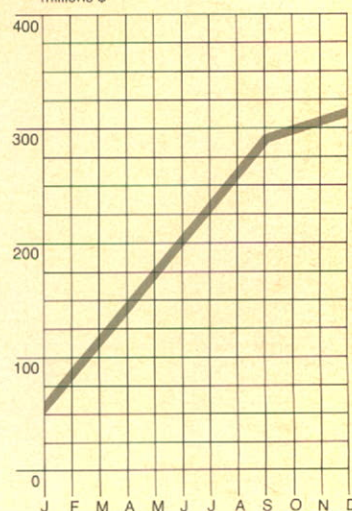
La majeure partie des efforts de mise en route ont été canalisés dans le développement des infrastructures nécessaires aux opérations, principalement dans les secteurs du placement, de la trésorerie, du crédit et du règlement financier de la compensation. De plus, le plan de développement a été reformulé afin d'articuler de façon plus précise les moyens susceptibles de mieux satisfaire les besoins des membres. Il est désormais élaboré pour couvrir une période de trois ans.

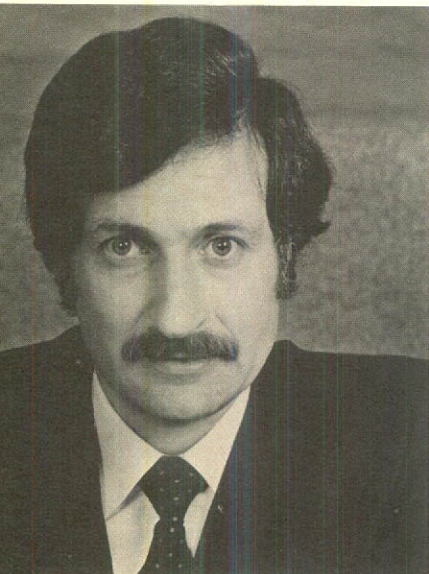
Approvisionnement de fonds

La Caisse centrale a débuté ses opérations d'approvisionnement de fonds sur les marchés financiers au cours du deuxième semestre de 1981.

Elle a franchi avec succès l'étape de l'évaluation de son crédit par les deux agences canadiennes spécialisées dans ce domaine. La Canadian Bond Rating Service de Montréal a attribué au crédit de la Caisse centrale sa plus haute évaluation, soit la cote A-1. La Dominion Bond Rating Service de Toronto lui a attribué le premier échelon de sa plus haute catégorie, soit la cote R-1 (low).

Montant cumulatif du capital social payé, à la fin de chaque mois
millions \$





Bruno Riverin
Vice-président exécutif

Une circulaire d'information décrivant ses créances à court terme a été produite à l'intention des investisseurs. Un prospectus déposé auprès des diverses commissions de valeurs mobilières canadiennes viendra compléter la gamme des instruments offerts. Ce prospectus lui permettra d'émettre des titres pour des termes pouvant atteindre dix ans.

De plus, la Caisse centrale a déployé de nombreux efforts pour se faire connaître des marchés financiers canadiens et européens et à cette fin des présentations furent faites auprès d'institutions financières actives dans ces marchés.

Au 31 décembre 1981, les titres de créance émis par la Caisse centrale ne se qualifiaient pas en vertu des lois au Canada concernant les compagnies d'assurances, les compagnies de fiducie et les fonds de pension. Pour lui conférer ce statut, des démarches ont été entreprises auprès des différentes juridictions concernées. Ces démarches se poursuivront en 1982 et des résultats concrets sont attendus en cours d'année.

Crédit

Compte tenu de la situation économique et des ressources disponibles, les opérations de crédit ont été assez abondantes et les résultats se sont avérés particulièrement probants. La conjoncture économique a engendré un surplus de liquidité dans les caisses et dans les fédérations, ce qui a grandement réduit les besoins d'emprunt de celles-ci. Par ailleurs, les crédits consentis à d'autres

organismes ont connu un rythme de progression plus rapide. Le contexte économique difficile nous a incité à poursuivre une politique conservatrice au niveau du risque, notamment par le développement d'une stratégie de diversification sectorielle et géographique.

Compensation

La compensation des effets de paiement des caisses Desjardins par la Caisse centrale représente une opération majeure. Des mesures appropriées sont envisagées pour en faire un succès. Le 30 novembre 1981, la Caisse centrale a pris charge de la gestion des comptes de compensation des fédérations membres. Cette étape constitue une transition avant d'accéder directement au système canadien de paiements, ce qui est prévu pour le deuxième semestre de 1982.

Conseil d'administration

Quatre changements sont intervenus au sein du conseil d'administration au cours de l'année. Les administrateurs ont accepté la démission de M. Alfred Rouleau dont le mandat expirait aussi à la Présidence du Mouvement Desjardins. M. Rouleau a été le président fondateur de la Caisse centrale et son orientation actuelle concrétise la vision d'avenir de cet éminent président. M. Raymond Audet a également démissionné de sa fonction d'administrateur pour occuper une autre fonction importante au sein du Mouvement. La contribution de MM. Rouleau et Audet à la Caisse centrale a été grandement appréciée et nous désirons leur témoigner notre gratitude.

MM. Jacques Bertrand et Laurent Bisson ont été nommés au conseil d'administration et nous leur souhaitons la bienvenue. Avec cette assemblée générale expirent les mandats de MM. Guy Bernier, Jacques Bertrand, A. Hervé Hébert, Jean-Marie Ouellet et Henri-Paul Trudel. Ces administrateurs sont rééligibles pour un nouveau terme de trois ans.

Perspectives

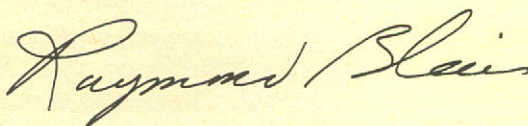
L'année 1982 s'annonce difficile sur le plan économique. La Caisse centrale devra continuer à développer ses activités en tenant compte de paramètres fort complexes. Elle aura donc besoin de la contribution dynamique de toutes ses ressources. Nous anticipons que le législateur accepte de lui accorder les moyens nécessaires lui permettant de réaliser ses objectifs. D'autre part, il lui faudra assumer pleinement son rôle de complémentarité en harmonisant constamment ses opérations avec celles de ses membres et des institutions du Mouvement.

CONCLUSION

La mise en route d'une institution comme la Caisse centrale est une opération d'envergure présentant parfois de fortes contraintes. Nous sommes satisfaits des étapes franchies en 1981 et nous désirons souligner d'une façon particulière le travail dévoué de toutes les ressources qui se sont associées au développement de la Caisse centrale. Ceux et celles qui avaient le goût de bâtir et de se réaliser ont démontré leur savoir-faire de façon remarquable et peuvent être fiers du travail accompli.

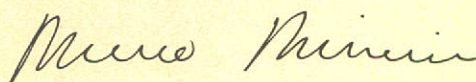
En terminant nous adressons nos remerciements les plus sincères à tous nos collaborateurs tant de l'intérieur que de l'extérieur pour leur support à la Caisse centrale. En plus de la collaboration des administrateurs et du personnel, je voudrais souligner l'appui reçu des ressources de la Confédération et des fédérations, celui des firmes IBM et Ducros, Meilleur, Roy et Associés qui ont oeuvré au développement de nos systèmes et finalement celui des membres du comité chargé de travailler à la mise sur pied du système administratif de la Caisse centrale. La collaboration de cet ensemble de ressources nous a permis d'atteindre nos objectifs.

Le président,



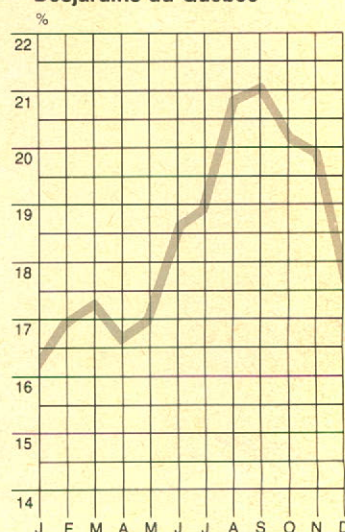
Raymond Blais

Le vice-président exécutif,



Bruno Riverin

Rendement du capital social
de La Caisse centrale
Desjardins du Québec



Les services de la Caisse centrale

Placements

Ce service gère dans un fonds de liquidité une partie importante des avoirs liquides des caisses Desjardins, confiés par les fédérations à la Caisse centrale. Le fonds de liquidité est composé de titres de grande négociabilité acquis sur le marché monétaire canadien dans le but d'assurer la sécurité des épargnes des membres.

La gestion de ce fonds consiste à assurer sur une base continue une liquidité de premier ordre tout en optimisant le rendement du portefeuille. Les opérations du fonds de liquidité font l'objet d'une comptabilité séparée de ses autres opérations. Son actif au 31 décembre 1981 s'élevait à 418 832 181 \$.

Certaines fédérations ont demandé à la Caisse centrale d'offrir des services de gestion de fonds. Ce service pourrait être disponible au début de l'année 1983, selon la demande. Des études sont en cours pour évaluer la pertinence d'offrir le service.

Le service placements comprend également une fonction de souscription à forfait. À ce titre, la Caisse centrale est membre du syndicat financier de la province de Québec, de l'Hydro-Québec, de la Communauté urbaine de Montréal et du Conseil scolaire de l'Île de Montréal.

Trésorerie

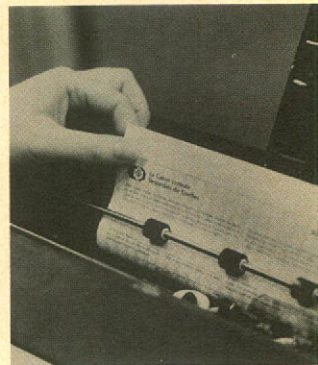
Le service de la trésorerie gère le passif de la Caisse centrale. Cette opération se réalise par la collecte de l'épargne institutionnelle sous forme de dépôts et d'émission de titres de créance dans les marchés financiers canadien et internationaux. Ces fonds servent d'abord à satisfaire les besoins financiers des membres et par la suite, ceux des coopératives, des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux et autres sociétés dont les besoins de fonds dépassent les champs d'activités couverts par les fédérations et leurs caisses affiliées.

Au 31 décembre 1981, le passif de la Caisse centrale s'élevait à 425 415 289 \$ principalement constitué de dépôts et de titres d'emprunt obtenus des marchés financiers canadiens. La Caisse centrale a comme politique de diversifier ses sources de fonds auprès des différentes catégories d'investisseurs.

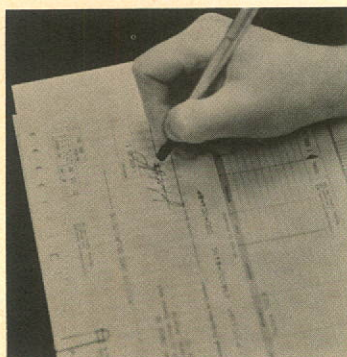
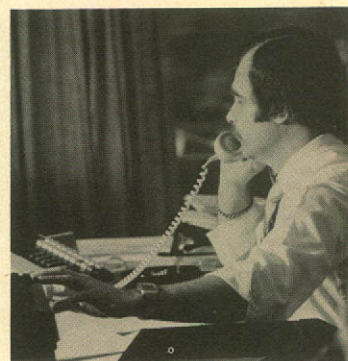


De gauche à droite:
Michel Lanouette, Jean Laflamme, Fernand
Lafleur, Michel Thérien, Daniel Leclair

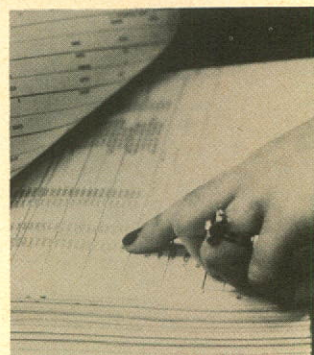
La Caisse centrale Desjardins du Québec a débuté la pénétration du marché de l'épargne institutionnelle au Canada en 1981.



Alfred Pfeiffer, chef arbitragiste, est chargé de la réalisation des opérations de trésorerie sur les marchés financiers.



Comme adhérent à l'Association canadienne des paiements, La Caisse centrale Desjardins du Québec représentera le Mouvement Desjardins dans le réseau canadien de compensation.



Une information exacte, fiable à tout moment et accessible rapidement représente un atout majeur dans la gestion de La Caisse centrale Desjardins du Québec.

Crédit

Ce service a comme mandat de constituer et d'administrer un portefeuille de prêts à des institutions. La taille des crédits peut varier entre 3 000 000 \$ et 50 000 000 \$. Dans une perspective de diversification du risque et de développement de relations d'affaires, la Caisse centrale partage des crédits de grande envergure avec d'autres institutions financières telles que les caisses, les fédérations, les institutions du Mouvement ainsi que des banques.

Des marges de crédit sont consenties à chacune des fédérations et les avances ainsi effectuées sont garanties par nantissement de valeurs mobilières.

La Caisse centrale assiste également ses fédérations membres dans le domaine des analyses de risque et des négociations de crédit. De plus, elle agit à titre de conseiller auprès de ses membres et de sa clientèle.

Règlement financier de la compensation

L'adoption d'une nouvelle loi créant l'Association canadienne des paiements permet aux institutions financières canadiennes recevant des dépôts transférables par ordre de participer directement au réseau d'échange et de règlement de la compensation. Le rôle principal de cet organisme consiste non seulement à établir et à mettre en oeuvre un système national de compensation et de règlement, mais aussi à planifier le développement du système canadien de paiement. Jusqu'à la prise en charge de cette activité, l'Association des Banquiers Canadiens va continuer d'opérer les chambres de compensation au Canada.

La Caisse centrale est maintenant membre de l'Association canadienne des paiements et agira au nom du Mouvement Desjardins pour la garantie et le règlement financier des effets de paiement tirés sur les caisses Desjardins. Cette opération est présentement effectuée par l'intermédiaire d'une banque canadienne. Dans cette perspective, la Caisse centrale prévoit ouvrir un compte à la Banque du Canada pour effectuer ses opérations de règlement financier. Les règlements de l'Association prévoient que des marges de crédit de dernier recours seront octroyées, selon des règles déterminées, à chacun des membres-adhérents de l'Association.

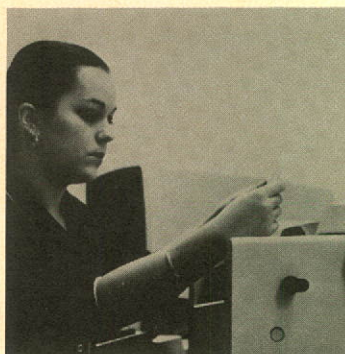
La mise en place de l'infrastructure qui permettra à la Caisse centrale de réaliser l'opération de compensation pour le compte des fédérations et de leurs caisses affiliées a été planifiée en fonction du début des opérations de l'Association canadienne des paiements.



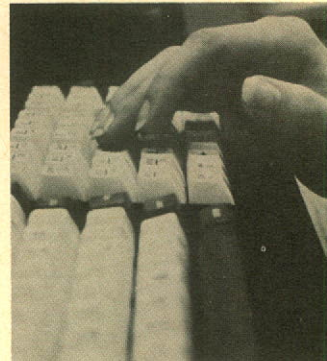
De gauche à droite:
Michel Côté, Raymond Laurin, Robert Proulx



Mario Lavoie, directeur, projets spéciaux est responsable des projets de développement de La Caisse centrale Desjardins du Québec.



La contribution d'une équipe multidisciplinaire a permis à La Caisse centrale Desjardins du Québec de franchir des étapes importantes dans le développement de ses opérations.



Amorcé en 1980, le développement du système administratif informatisé complètement intégré s'est poursuivi au cours de l'année.

L'introduction du guichet automatique s'est effectuée en 1981 dans le réseau Desjardins.



La Caisse centrale Desjardins du Québec participe, par le biais de prêts à des entreprises, à la croissance de l'économie.

État de l'actif et du passif

au 31 décembre 1981

La Caisse centrale
Desjardins du Québec

Actif	1980	1981
Disponibilité de caisse		
Encaisse	160 824 \$	— \$
Dépôt à vue (note 3)	—	80 051 534
	160 824	80 051 534
Souscriptions à recevoir	384 200 000	93 150 000
Valeurs mobilières		
Titres émis ou garantis par le Canada	—	11 397 861
Titres émis ou garantis par des provinces	492 942	68 913 833
Autres valeurs mobilières (note 4)	28 408 435	433 935 943
	28 901 377	514 247 637
Prêts à demande et à court terme	—	133 170 606
Immobilisations, au coût amorti	307 590	369 522
Autres éléments d'actif (note 5)	656 576	13 996 019
	414 226 367 \$	834 985 318 \$
Passif		
Dépôts		
Payables à vue	— \$	80 051 534 \$
Payables à terme fixe	3 600 000	326 542 745
	3 600 000	406 594 279
Autres éléments de passif	1 426 367	18 821 010
	5 026 367	425 415 289
Avoir des membres		
Capital social (note 6)		
Émis et payé comptant:		
316 200 parts sociales		
(25 000 au 31 décembre 1980)		
dont 291 200 émises et payées		
comptant au cours de la période	25 000 000	316 200 000
Souscrit:		
93 150 parts sociales		
(384 200 au 31 décembre 1980)	384 200 000	93 150 000
	409 200 000	409 350 000
Bénéfices non répartis	—	220 029
	409 200 000	409 570 029
	414 226 367 \$	834 985 318 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil,

Raymond Blain

Administrateur

Edouard Benoit

Administrateur

État des revenus et bénéfices non répartis

pour l'exercice initial de deux mois et demi
terminé le 31 décembre 1981

La Caisse centrale
Desjardins du Québec

	1981
Revenu	
Prêts	2 873 300 \$
Valeurs mobilières	20 699 540
Autres revenus	500 002
Total du revenu	24 072 842
Frais d'intérêts	11 207 844
Revenu net d'intérêts	12 864 998
Frais autres que d'intérêts	
Salaires et avantages sociaux	245 926
Locaux et mobilier	58 287
Autres frais	291 277
Total des frais autres que d'intérêts	595 490
Revenu avant rémunération du capital social	12 269 508
Rémunération du capital social (note 7)	11 984 479
Revenu avant provision pour impôts sur le revenu reportés	285 029
Provision pour impôts sur le revenu reportés	65 000
Revenu net et bénéfices non répartis à la fin	220 029 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
La Caisse centrale Desjardins du Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif et du passif de La Caisse centrale Desjardins du Québec au 31 décembre 1981, ainsi que l'état des revenus et bénéfices non répartis de l'exercice initial de deux mois et demi terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de La Caisse centrale Desjardins du Québec au 31 décembre 1981, ainsi que ses revenus et bénéfices non répartis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond. Chabot. Martin, Paré & associés

Comptables agréés
Montréal, le 12 février 1982

Notes complémentaires

au 31 décembre 1981

La Caisse centrale Desjardins du Québec

1. Statut

La Caisse centrale Desjardins du Québec a été créée le 22 juin 1979 par une loi de la Législature du Québec [Loi modifiant la Loi concernant La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (L.Q. 1971 c. 80 — L.Q. 1979 c. 46 et modifications)]. La Caisse centrale Desjardins du Québec est une coopérative également régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec. Les opérations ont débuté le 14 octobre 1981.

2. Conventions comptables

a) Valeurs mobilières:

Les titres émis ou garantis par le Canada, les provinces et les titres du marché monétaire sont présentés à leur coût amorti. Les investissements en actions d'émetteurs étrangers sont présentés au coût.

b) Prêts:

Les prêts sont inscrits à leur montant en principal. Le revenu d'intérêts tiré des prêts est calculé selon le solde quotidien impayé du principal.

c) Immobilisations:

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants:

	Méthodes d'amortissement	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20%
Améliorations locatives	Linéaire	4%

d) Frais de premier établissement:

Les frais de premier établissement qui représentent les frais encourus par La Caisse centrale Desjardins du Québec depuis sa création sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq (5) ans, à compter du 14 octobre 1981.

e) Frais de développement du système informatique intégré:

Les frais de développement du système informatique intégré seront amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix (10) ans à partir de la mise en opération des diverses activités du système.

f) Escomptes non amortis sur dépôts:

Les escomptes sont amortis sur la durée des dépôts.

g) Conversion de devises étrangères:

Les éléments d'actif à long terme acquis en devises étrangères sont convertis en devise canadienne au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les autres montants inclus à l'état de l'actif et du passif sont convertis en devise canadienne au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice.

h) Impôts sur le revenu:

La Caisse centrale Desjardins du Québec pourvoit aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôts. Les impôts sur le revenu reportés résultent du fait qu'elle réclame pour fins d'impôts les frais de premier établissement et les frais de développement du système informatique intégré, alors que ceux-ci sont ou seront amortis sur une période respective de cinq ans et de dix ans. Les impôts sur le revenu reportés sont inclus aux autres éléments de passif.

3. Dépôt à vue

Ce dépôt représente les sommes reçues des fédérations membres pour lesquelles La Caisse centrale Desjardins du Québec agit dans le cadre du règlement financier de la compensation. Elle n'a reçu aucune rémunération relative à cette opération en 1981.

4. Autres valeurs mobilières

	1980	1981
Obligations municipales	— \$	896 555 \$
Titres du marché monétaire	28 408 435	432 002 098
Actions d'un émetteur étranger (note 11)	—	1 037 290
	28 408 435 \$	433 935 943 \$

Notes complémentaires (suite)

La Caisse centrale Desjardins du Québec

5. Autres éléments d'actif	1980	1981
Frais de premier établissement, au coût amorti	512 592 \$	1 641 310 \$
Frais de développement du système informatique intégré	98 894	785 744
Intérêts courus	41 811	5 587 260
Escomptes non amortis sur dépôts	—	5 582 805
Autres	3 279	398 900
	656 576 \$	13 996 019 \$

6. Capital social

Description:

Le capital social de La Caisse centrale Desjardins du Québec est composé des parts sociales souscrites par ses membres. Le montant de la part sociale est de 1 000 \$ et aucune part sociale ne peut être émise sans qu'elle n'ait été entièrement payée.

La Caisse centrale Desjardins du Québec peut racheter les parts sociales détenues par un membre qui en fait la demande. Ce rachat doit être fait à la valeur nominale et ne peut avoir pour effet de laisser La Caisse centrale Desjardins du Québec avec un capital social insuffisant eu égard à ses besoins. La Caisse centrale Desjardins du Québec ne peut racheter plus de 10% de son capital social au cours du même exercice financier. Aucun rachat ne peut être effectué s'il a pour effet de réduire le capital social à moins de 25 000 000 \$.

Programme de souscription au capital social:

Le conseil d'administration a accepté un programme de souscription au capital social en vertu duquel La Caisse centrale Desjardins du Québec émettra aux fédérations, en proportion du passif-dépôts des caisses qui leur sont affiliées, 409 200 parts sociales en contrepartie de 409 200 000 \$. Au 31 décembre 1981, le solde à recevoir en vertu de ce programme est de 93 150 000 \$ et sera versé en neuf (9) versements mensuels consécutifs de 10 350 000 \$.

7. Rémunération du capital social

La loi constitutive de La Caisse centrale Desjardins du Québec stipule que le conseil d'administration peut déclarer un intérêt sur les parts sociales; il en fixe alors la date de paiement. Il ne peut être payé ni déclaré un intérêt sur les parts sociales alors que La Caisse centrale Desjardins du Québec est ou serait de ce fait insolvable ou que le capital social versé est ou serait de ce fait entamé.

8. État des revenus et bénéfices non répartis

Depuis sa création jusqu'au 14 octobre 1981, La Caisse centrale Desjardins du Québec était en période d'implantation et de développement. Les frais d'opération encourus diminués des revenus d'opération gagnés lors de cette période ont été portés aux frais de premier établissement, lesquels sont amortis sur une période de cinq (5) ans. Depuis le 14 octobre 1981, La Caisse centrale Desjardins du Québec est en opération et les revenus et dépenses depuis cette date sont inclus dans l'état des revenus et bénéfices non répartis pour la période de deux mois et demi terminée le 31 décembre 1981.

9. Transactions avec les fédérations membres et autres sociétés apparentées au Mouvement Desjardins

	1980	1981
Prêts à demande et à court terme	— \$	60 608 000 \$
Autres éléments d'actif	—	1 697 448
Dépôts payables à vue et à terme fixe	3 600 000	264 291 463
Autres éléments de passif	1 092 669	16 251 291
Revenus d'intérêts	—	1 865 000
Frais d'intérêts	—	6 728 000
Frais de gestion	—	500 002

Les opérations avec les fédérations membres et autres sociétés apparentées au Mouvement Desjardins sont effectuées à des conditions similaires à celles conclues avec des tiers non apparentés.

La Caisse centrale Desjardins du Québec transige avec ses fédérations sur une base de crédits pleinement garantis.

10. Baux à long terme

La Caisse centrale Desjardins du Québec est engagée d'après des baux à long terme échéant le 30 avril 2005 à verser des loyers de base totalisant 2 962 020 \$ pour des locaux de bureau. Ces baux deviendront renégociables le 15 octobre 1986. Les loyers annuels pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit:

1982	88 321 \$
1983	96 783
1984	110 321
1985	122 168
1986	107 952

11. Éventualité

Au cours de l'exercice La Caisse centrale Desjardins du Québec a acquis 1,5% du capital-actions d'une banque étrangère. À l'occasion de cette acquisition La Caisse centrale Desjardins du Québec s'est engagée par voie de lettre de support à assumer, au prorata de sa participation, certaines obligations conformément aux exigences de la Banque d'Angleterre relatives aux banques de Grande Bretagne détenues par des étrangers.

Le conseil d'administration



Assis, de gauche à droite:

Paul-R. Charbonneau, Guy Bernier,
Jean-Eudes Bergeron, Laurent Bisson

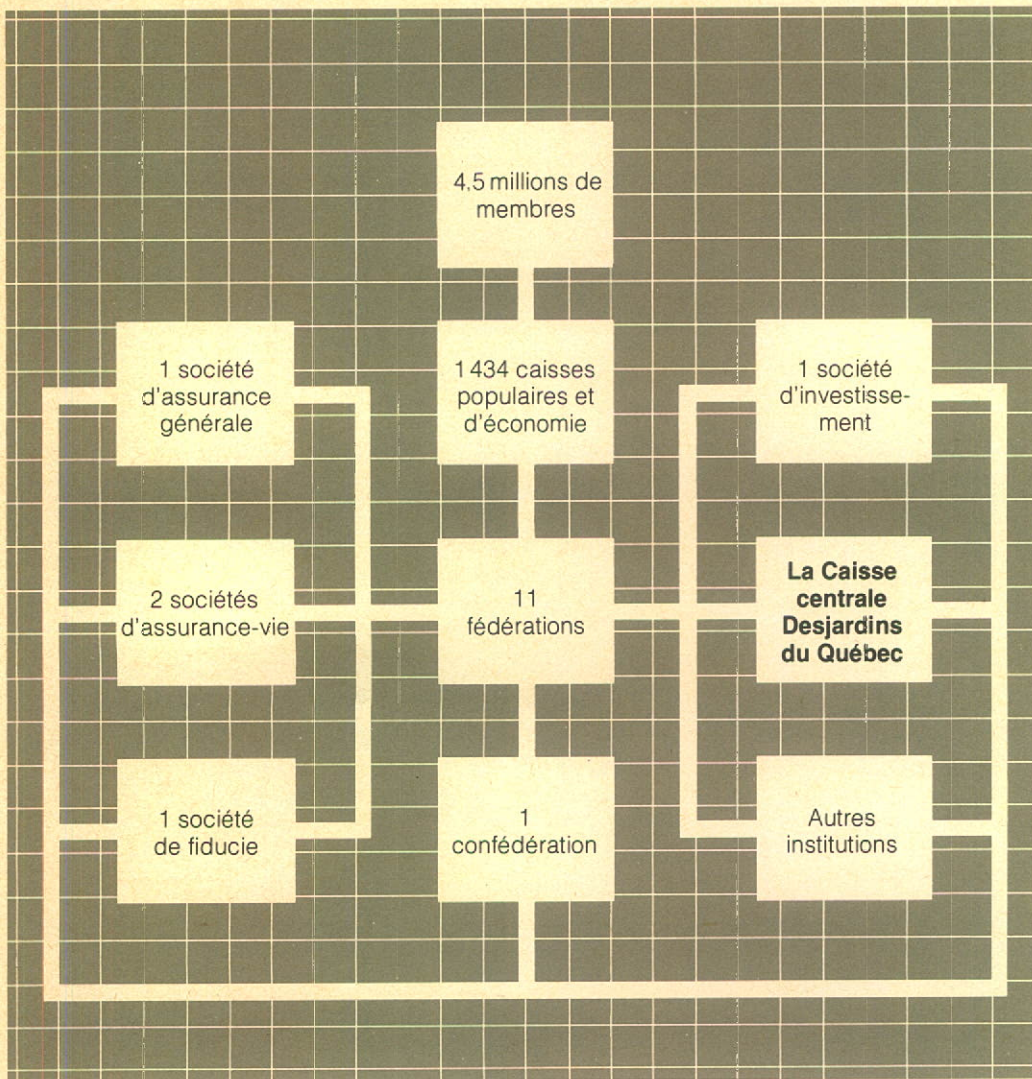
Debout, de gauche à droite:

François Richard, Serge Limoges, Claude
Béland, Denis Frenière, René Croteau, Bruno
Riverin, Raymond Blais, Raymond Comtois,
Jacques Bertrand, Henri-Paul Trudel

N'apparaissent pas sur la photo: A. Hervé
Hébert, Wesley Hogg et Jean-Marie Ouellet

René Croteau et Bruno Riverin ne sont pas
membres du conseil d'administration.

**Composantes du
Mouvement Desjardins
au 31 décembre 1981**



au 31 décembre

	1977	1978	1979*	1980*	1981
	(dollars en millions)				
Actif	7 537 \$	8 788 \$	10 204 \$	11 543 \$	13 264 \$
Dépôts d'épargne	6 451	7 578	8 986	10 273	11 941
Prêts	5 063	5 985	7 530	8 569	9 405
Titres	1 773	2 048	1 972	2 072	2 823
Nombre de membres des caisses (milliers)**	3 682	3 815	3 949	4 285	4 500
Nombre de points de service***	1 431	1 440	1 633	1 639	1 673

*Les données relatives à la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec et à ses caisses affiliées sont incluses à partir de 1979, année de son adhésion au Mouvement Desjardins. À partir de 1980, les données relatives à La Caisse centrale Desjardins du Québec sont incluses.

**Il est possible à une personne d'être membre de plus d'une caisse; on estime à 3,5 millions le nombre de Québécois membres d'au moins une caisse.

***Certaines caisses ont plus d'un point de service.

Croissance des caisses, de leurs fédérations et de la Caisse centrale, sur une base consolidée, au cours des cinq dernières années

Le conseil d'administration

Président
***Raymond Blais** (1983)
 Président de La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

Vice-président
***Guy Bernier** (1982)
 Président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

Secrétaire
Jean-Marie Ouellet (1982)
 Président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec

***Claude Béland** (1983)
 Premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec

Jean-Eudes Bergeron (1983)
 Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean

***Jacques Bertrand** (1982)
 Premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec

Laurent Bisson (1983)
 Premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de la Péninsule et des Îles

Paul-R. Charbonneau (1983)
 Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière

Raymond Comtois (1984)
 Premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie

***Denis Frenière** (1984)
 Premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska

A. Hervé Hébert (1982)
 Président de Fiducie du Québec

Wesley Hogg (1984)
 Premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Bas Saint-Laurent

Serge Limoges (1984)
 Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Abitibi

François Richard (1984)
 Premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

Henri-Paul Trudel (1982)
 Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins du centre du Québec

*membre du comité exécutif

Le comité de direction

Vice-président exécutif
Bruno Riverin
 Vice-président, finances
Jean Laflamme
 Vice-président, administration
Michel Côté
 Directeur, projets spéciaux
Mario Lavoie

La direction

Bureau du vice-président exécutif
Bruno Riverin
 Vice-président exécutif
Mario Lavoie
 Directeur, projets spéciaux

Secteur finance et placements
Jean Laflamme
 Vice-président, finances
Fernand Lafleur
 Directeur, crédit

Daniel Leclair
 Directeur de la trésorerie
Michel Lanouette
 Directeur, placements

Michel Thérien
 Directeur, planification et recherche

Secteur administration
Michel Côté
 Vice-président, administration

Raymond Laurin
 Contrôleur

Robert Proulx
 Directeur du règlement de la compensation et des systèmes

une institution du
**mouvement des caisses
populaires et d'économie
desjardins**

